RÈGLEMENT DE LA COURSE

« FÊTE les VINS KM du Rotary Libourne Saint-Emilion »

12 ème édition

Organisateur

Le Rotary Club Libourne Saint-Emilion est une association à but non lucratif. Il organise des manifestations afin de financer des actions humanitaires.

Le Club organise ainsi des courses pédestres de 12 km, 22 km et marathon le dimanche 4 avril 2027 à Saint-Emilion pour aider :

- le traitement des maladies du cerveau, financer les matériels et accompagner les malades ;
- ainsi que toute action humanitaire s'inscrivant dans les axes stratégiques du Rotary International telle que : la prévention et le traitement des maladies, la santé de la mère et de l'enfant, l'alphabétisation et l'éducation de base ainsi que l'éradication de la poliomyélite.

Article 1 - Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription de la 12ème édition de la course « Fête les vins km de Saint-Emilion » est disponible et téléchargeable sur le site internet de la course, à l'adresse suivante :

www.course-rotary-st-emilion.fr

Le nombre total d'inscrits pour les différentes courses ne pourra en tout état de cause dépasser le nombre de 6 000 participants.

La date limite des inscriptions est fixée au samedi 3 avril 2027 selon places disponibles.

Documents à fournir à l'organisateur :

- Pour les adultes non licenciés à la FF Athlétisme : l'attestation du Pass Prévention santé valable un an qui a remplacé le PPS depuis le 15 janvier 2026 ou un certificat médical de non contre-indication à la compétition de course à pied de moins d'un an (mineurs).

La course est ouverte aux catégories espoirs à vétérans pour le marathon, juniors à vétérans pour le 22 km et aux catégories cadets à vétérans pour le 12 km.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie en complément.

Frais de participation : (tous frais inclus)

- Marathon : 50 € jusqu'au 7/12/2026 puis 65 € à partir du 8/12/2026
- Marathon en relais : 65 € jusqu'au 7/12/2026 puis 85 € à partir du 8/12/2026
- 22 km : 28 € jusqu'au 7/12/2026 puis 38 € à partir du 8/12/2026
- 12 km (course) : 19 € jusqu'au 7/12/2026 puis 25 € à partir du 8/12/2026
- 12 km (marche) : 15 € jusqu'au 7/12/2026 puis 20 € à partir du 8/12/2026
- Un maillot sera offert à tous les coureurs participants.
- Les inscriptions se feront exclusivement depuis le site internet de la course.

Règlement des frais de participation :

- Par Carte Bleue depuis le site internet de la course via le lien de PRO-TIMING.

- Aucun remboursement ne sera effectué après règlement des frais d'inscription, s'agissant d'une manifestation caritative.

Retrait des dossards :

- Le samedi 3 avril 2027 de 10h à 19h à la Salle Guadet Avenue Jacques Goudinaud 33 330 Saint-Emilion.

Article 2 - Challenge équipes

- Les équipes doivent être composées de 3 à 5 participants. Trois coureurs doivent être présents à l'arrivée, en ayant fait l'intégralité du parcours.
- Ce challenge se déroulera uniquement sur le parcours de 12 km.
- Une équipe est constituée au choix de l'entreprise ou l'association, elle peut être mixte ou pas.
- Au moment de la saisie de l'inscription, il est impératif que l'ensemble des membres de l'équipe porte le même nom d'équipe calligraphié de la même manière.
- Le classement sera établi sur la base des trois meilleurs temps cumulés.

Article 3 - Départ

- Le point de rencontre est à partir de 7h00 au château Soutard 33300 Saint-Emilion.

Nota : Vestiaires et douches seront disponibles à la salle Guadet.

- Le départ des courses aura lieu au château Soutard à 7h30 précises pour le marathon (en solo et en relais), 8h45 pour le 22 km et 9h30 pour les 12 km.
- Le relais du marathon se fera au château Corbin au 17ème km environ.
- Le départ des marcheurs s'effectuera à 9h00.

Article 4 - Parcours 2026

Un parcours nature original et vallonné est proposé au cœur du vignoble de Saint-Emilion, avec passage et ravitaillement dans de nombreux châteaux de prestige. Il comprend des routes goudronnées, des allées de calcaire et chemins de terre.

Selon la météo du moment et en cas de terrains boueux, il est conseillé d'utiliser des chaussures de trail plus adaptées à ces conditions.

Article 5 - Modifications du parcours

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement de frais divers.

Article 6 - Droit à l'image

Du fait de sa participation à l'événement, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser les photographies et images audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins d'information, de communication et de promotion de l'événement, sur tout support, notamment le site internet, les réseaux sociaux et les supports de communication du Rotary Club Libourne Saint-Emilion.

Les participants souhaitant exercer leur droit d'opposition, au titre d'une photo individuelle, peuvent en faire la demande auprès de l'organisateur dont l'adresse mail est fetelesvinskmsaintemilion@gmail.com .

Article 7 - Protection des données personnelles - RGPD

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription sont traitées par le Rotary Club Libourne Saint-Emilion, organisateur de l'événement et responsable du traitement, afin d'assurer la gestion des inscriptions, le chronométrage, l'établissement et la publication des résultats ainsi que, plus généralement, l'organisation de la manifestation.

Dans ce cadre, certaines données peuvent être transmises aux prestataires intervenant pour le compte de l'organisateur, notamment le prestataire chargé des inscriptions et du chronométrage et, lorsque cela est nécessaire, les prestataires chargés des photographies de l'événement. Ces données ne peuvent être utilisées que dans le cadre des missions qui leur sont confiées par l'organisateur et ne peuvent être utilisées à des fins commerciales propres sans le consentement préalabledes participants.

Ces données sont conservées pendant une durée de 5 ans.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés du 6 août 1978, chaque participant dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition concernant ses données personnelles.

S'agissant des participants mineurs, les réprésentants légaux sont informés, au moment de leur inscription, du droit s'opposer à la publication de leurs données personnelles, et de leur droit à demander le retrait d'une telle utilisation.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Rotary Club Libourne Saint-Emilion auprès de l'organisateur dont l'adresse mail est fetelesvinskmsaintemilion@gmail.com.Le participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 8 - Assurances

Le Rotary Club de Libourne Saint-Emilion a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie AXA qui ne garantit que les conséquences des accidents dont il serait reconnu responsable en tant qu'organisateur de la course.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leur propre risque.

En cas d'abandon, de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dégagée.

Les coureurs s'engagent à parcourir l'itinéraire prévu, à respecter la signalisation routière et le code de la route en empruntant le côté droit de la chaussée, à respecter les vignobles traversés. Les routes sont généralement non fermées à la circulation.

Il est interdit d'effectuer le circuit en vélo.

Les animaux sont interdits sur les différents parcours.

Le responsable légal d'un enfant mineur participant à un des parcours est considéré avoir donné son autorisation, et s'être assuré de son aptitude à courir.

L'organisateur décline toute responsabilité relevant de faits volontaires et intentionnels par les coureurs, ainsi que de toutes pertes ou avaries.

Article 9 - Ravitaillements

Des ravitaillements seront proposés aux coureurs durant l'épreuve et à l'arrivée.

Article 10 - Arrivée

- Elle aura lieu au château Soutard.
- Le chronométrage ne sera effectif que pour les participants dont le temps de course sera inférieur à 1h45 pour le 12 km, 3 heures pour le 22 km et à 6 heures pour le marathon.
- Les marcheurs ne seront pas chronométrés.

Article 11 - Prix

- La remise des prix pour les coureurs aura lieu à partir de 10h45.
- Marathon : lots aux 3 premières féminines et 3 premiers masculins au classement scratch et remise d'une médaille Finisher.
- Marathon en relais : lots aux 3 premières équipes au classement scratch et remise d'une médaille Finisher.
- 22 km : lots aux 3 premières féminines et aux 3 premiers masculins au classement scratch.
- 12 km : lots aux 3 premières féminines et aux 3 premiers masculins au classement scratch.
- Challenge équipes : lots aux 3 premières équipes au classement scratch à l'addition des temps des 3 premiers coureurs de l'équipe sur le 12 km.
- Les résultats seront disponibles le lendemain de la course.

Article 12 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé en l'Etude de la SELARL T.G.G.V. Commissaires de Justice associés, sis 23 Place Jean Moulin à Libourne (33500).